



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le 9 janvier le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe de TARRAGON, maire.

Monsieur Willy Rambaud a été nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs de TARRAGON, BEFRE, BERTOIGNA, CARBOUÉ, CAPMARTIN CORMIER, DUPEYRE, LAGAE, PELLAUSY, PEZET, TAPILIN, TOUCHARD et RAMBAUD.

Procuration : Madame Fasan a donné procuration à Monsieur Dupeyre.

Préambule :

Monsieur le maire propose de valider le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2019 tel qu'il a été transmis aux élus par courriel. Le procès-verbal n'appelant pas d'autres observations, le conseil municipal décide de l'adopter à l'unanimité.

1 - Vente du Bâtiment communal

Monsieur le maire rappelle qu'il a été décidé de mettre en vente le local situé 5 place de la bascule pour un montant de 154 000 €.

Lors du conseil municipal du 24 septembre 2019, le conseil municipal a décidé de baisser le prix de vente à 120 000 € En effet, aucune visite ou proposition n'a été faite pour 154 000€.

Le 19 décembre 2019, monsieur le maire a reçu une proposition d'achat à 115 000 € net vendeur.

Il demande à l'ensemble du conseil municipal d'accepter l'offre d'achat.

DÉLIBÉRATION

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- **Accepte l'offre pour un montant de 115 000 € net vendeur.**
- **Et donne tout pouvoir au maire ou à son adjoint pour signer tous les documents nécessaires pour aboutir à la vente.**

2 - Atelier municipal : état d'avancement

L'acte d'engagement est signé par le maire et notifié à l'architecte Marion Carminati sise à Nègrepelisse.

Un projet de planning a été envoyé par l'architecte.

Un premier rdv a eu lieu avec l'architecte le 6 décembre.

L'architecte a précisé qu'il était obligatoire d'avoir 30 % de la surface végétalisée. L'architecte sera informé du projet de l'association campagnes vivantes avec l'école lors du prochain rdv

Sogexfo a été mandaté pour faire un relevé topographique et faire une division cadastrale, le but est de faire ressortir une parcelle de moins de 4 000 m² pour ne pas être régi par la loi sur l'eau.

Sogexfo va intervenir en deux temps :

- le 22 janvier pour le relevé topographique
- le 28 janvier pour le bornage.

Le bureau de contrôle « Alpes contrôles » a été contacté pour obtenir une demande de prix.

Le coordonnateur SPS « Socotec » a été contacté pour une demande de prix. Ils ont confirmé nous faire une offre de prix.

Une esquisse de l'atelier sera présentée par l'architecte le mercredi 29 janvier.

3 - Cimetière communal : échange de concession

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'accepter la demande de monsieur Aveillé qui souhaite rétrocéder à titre gratuit sa concession.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande de rétrocession présentée par Monsieur D. Aveillé habitant à 9, rue du Lavoir 82600 Savenès et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Concession 57 carré 3 en date du 16 mai 2013

Enregistré par Monsieur de Tarragon, Maire, Le 1^{er} juillet 2013

Concession trentenaire

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Monsieur Aveillé déclare vouloir rétrocéder ladite concession à titre gratuit, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté.

DÉLIBÉRATION

Le conseil municipal à l'unanimité

- **Accepte la demande de rétrocession de la concession de monsieur D. Aveillé à titre gratuit**
- **Et autorise monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la rétrocession.**

4- Écoles

Effectifs : M le maire fait le point sur la prochaine rentrée. Il y a 95 enfants scolarisés actuellement. Les 18 CM2 vont nous quitter et nous avons eu 5 naissances en 2017 ce qui nous

donnerai un solde net de 82 enfants. L'impact des nouveaux arrivants doit être de +3 enfants. Avec 85 enfants nous sommes à la frontière du passage à 3 classes.

Le directeur de l'école, K. le Fur nous a fait part de son inquiétude, les écoles à 3 classes étant victime d'une forte rotation des enseignants : ces derniers n'apprécient guère de gérer une classe multi-niveau ! Par ailleurs le directeur perd son jour de décharge administrative.

Concernant les 10 enfants domiciliés hors Savenès (soit 9 familles), 4 sont en CM2, 1 en CM1, 2 en CE2, 1 en CE1, 1 en CP et 1 en MS.

L'école d'Aucamville doit faire face à une forte progression de ses effectifs. Le Conseil prend acte que désormais l'accueil d'enfants extérieurs relève de la politique de la future majorité municipale.

API : La réunion du 20 décembre a permis à Madame Fasan de faire le point sur les problèmes de qualité et de quantité depuis la rentrée. Pour améliorer la qualité du pain nous avons demandé une cotation à la boulangerie d'Aucamville. API prendra en compte cette moins-value sur le prix du repas.

Capacité du four : Madame Lagrange fait part de l'insuffisante capacité du four. La visite d'un technicien permettra d'arbitrer entre un four plus grand ou 2 fours standards.

Sécurité : Suite au diagnostic effectué en Septembre 2019 par la société ADRET, 2 marronniers ont été abattus dans la cour côté rue du Château. Un projet de plantation de 4 arbres fournis par Campagne Vivante est prévu début Mars avec participation des enfants.

Projet Educatif Territorial : le samedi 30 Novembre le maire a participé à la réunion des coordonnateurs PEDT82 organisée par la D.D.C.S.P.P. à Montauban. 30 participants représentant 18 communes ont fait un point sur les freins et les pistes d'actions envisageables. Il en ressort que Savenès a des marges de progression : la pause méridienne, la participation de l'association parents d'élèves, des enseignants, retour d'expérience des villages voisins....

5-Grand sud Tarn et Garonne : validation PADD de Finhan.

Une présentation du PADD est faite à l'assemblée. Les documents issus de la commission urbanisme de notre communauté de commune GSTG ne suscitent aucune remarque particulière.

6- Elections municipales : tenue du bureau de vote

Le tableau de présences du 15 mars 2020 est rempli en séance

7- Bibliothèque : appel aux bénévoles

Nos 2 bénévoles souhaitent un peu de renfort. Un appel sur les médias de la commune sera fait.

8- Voisins vigilants

Empruntant la forme d'un réseau de solidarité de voisinage constitué d'une ou plusieurs chaînes de vigilance structurée autour d'habitants d'une même rue ou d'un même quartier, le dispositif doit permettre d'alerter la Gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins. Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la Gendarmerie.

Le dispositif vise à rassurer la population, améliorer la réactivité de la Gendarmerie contre la délinquance d'appropriation et d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité. Il est en place chez nos voisins d'Aucamville.

Le tour de table dégage une large adhésion à cette organisation à une exception : Bernard Pellausy fait part de sa réticence. Il sera demandé à la Gendarmerie de faire une présentation après les élections municipales.

9- Divers et tour de table

-Le chantier du collège de Verdun avance normalement. Il faudra rester vigilant sur le transport scolaire, le maire contactera le Département et la Région.

-M. Le maire fait un point sur le service minimum assuré le 5 décembre et le 9 janvier. Avec le personnel il a participé aux remplacements des instituteurs en grève.

- L'arrivée du Père Noël (et de son lutin) en sulky au parking de l'école le 20 décembre a connu un vif succès. Le Conseil remercie M. Paul Marie, notre éleveur de trotteurs, pour sa gestion de l'évènement.

- Une date doit être proposée aux associations pour faire le bilan 2019 et l'avenir de notre fête votive.

- Après discussion le Conseil décide de tenir son dernier conseil le 25 Février. La séance sera avancée à 18h30 pour permettre aux conseillers de clore la séance par un dîner à la Ressourcerie.

-Des traces de passage dans le local au-dessus de la salle de réunion ont été constatées. Les ouvertures seront condamnées par des planches et madriers.

-Le micro filaire de la salle des fêtes a « disparu ».

-Une série d'accidents graves (2 morts) sont arrivés dernièrement au carrefour de la D100 (Route du Burgaud) et de la D3 (Route de Beaumont). Il sera demandé au département de poser une signalisation clignotante avant le stop sur la D100. Si nécessaire la commune financera le feu orange. Le maire est chargé d'obtenir les statistiques d'accidents de ce carrefour auprès de la Gendarmerie.

Tous les points étant épuisés, la séance est levée à 22h45.